

<b>Réunion du Comité syndical du mardi 15 décembre 2015</b>
---

**Présents :****Membres du comité syndical:**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Jacqueline COQUARD, Suppléante pour la commune de Villersexel
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Edwige EME, Conseillère Départementale
- Carmen FRIQUET, Conseillère Départementale
- Emmanuel MANDIGON, suppléant de la C.C. Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Joël MONGIN, Suppléant de la C.C des 4 Rivières
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Sylvain GROSJEAN, délégué de la commune de Fougerolles
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Nathalie WATBLED, Suppléante de la commune de Lure

**Non membres du comité syndical :**

- Fabrice CREUX, directeur de l'ADDIM
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, adjoint su secteur de Lure
- Anne MILLET, adjointe du secteur de Gray
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

**Excusés :****Membres du comité syndical :**

- Frédéric BURGHARD, Conseiller Départemental
- Joëlle CLERC, Déléguée des communes de Pesmes et Marnay
- Claudy CHAUVELOT DUBAN, Conseillère Départementale
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Valérie HAENEL, Conseillère Départementale
- Raoul JUIF, Conseiller Départemental
- Yves KRATTINGER, Conseiller départemental, Président du Conseil départemental
- Mireille LAB, Conseillère Départementale
- Bernadette MADIOT, Suppléante de la commune de Marnay
- Gérard PELLETERET, Conseiller Départemental
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental

**Non membres du comité syndical :**

- Yves BERIDOT, référent du secteur du pays riolais
- Claude GALLORINI, adjoint du secteur de Luxeuil les Bains
- Viviane IVOL, directrice des services culturels du Département

La Présidente, Isabelle ARNOULD ouvre la séance à 18 H.

## **Délibérations**

### **Postes**

- Modification de postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Discipline : trompette

Suppression d'un poste à 12 heures hebdomadaires

Création d'un poste à 6 heures 30 hebdomadaires

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Discipline : orgue / formation musicale

Augmentation du poste de 16h30 hebdomadaires à 18 heures hebdomadaires

- Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Discipline : violon

Diminution inférieure à 10 % d'un poste : passage de 5h45 à 5h15

- Création de poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe et/ou de 2<sup>ème</sup> classe

Discipline : trompette à hauteur de 4h hebdomadaires

- Suppression de postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (mise à jour du tableau des effectifs)

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de 2<sup>ème</sup> classe

Discipline : harpe à hauteur de 2h45 hebdomadaires

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Discipline : piano à hauteur de 8h hebdomadaires

La modification du poste d'enseignant de trompette est due au fait qu'il est recruté dans une autre école de musique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 6h30 est créé à la place d'un poste à 12h.

Un autre poste d'assistant d'enseignement artistique est créé à hauteur de 4 heures. Ce poste est créé mais en fonction de la situation sur la CC Terres de Saône, le recrutement sera probablement différé. Ce poste restera en réserve pour la prochaine rentrée scolaire.

Concernant le poste pour les disciplines orgue et FM, les besoins sont à hauteur de 18h au lieu de 16h30 actuellement. Cette augmentation aura un impact budgétaire nul puisque nous avons réduit d'1h30 le poste de trompette.

Concernant le poste de violon, l'enseignante dispense 4 heures d'enseignement et non 5h45. Le passage en Comité technique n'ayant pu être effectué dans les délais impartis, Mme la Présidente propose une diminution du poste de 10 % soit un passage à 5h15 pour le moment.

- Vote à l'unanimité.

### **Décision modificative n°1 BP 2015**

M. TISSOT indique que la somme de 6000 € supplémentaire est due à un dépassement du chapitre 12. M. le payeur précise que la somme prévue au chapitre a été largement sous-estimée et que sans les mesures prises au mois de juin dernier avec la non reconduction de contrats, les dépenses auraient été largement supérieure sur ce chapitre.

Par ailleurs, c'est une DM classique et la somme est marginale.

Lors de la dernière estimation budgétaire pour 2015, un résultat positif de fonctionnement de 26700 € était prévu.

- Vote à l'unanimité.

Mme Isabelle ARNOULD informe les membres du Comité syndical que la même participation financière à l'EDM qu'en 2015 a été inscrite au budget du Département.

**BP 2016 EDM 70 : débat d'orientations budgétaires**

M. TISSOT précise que le BP 2016 a été réalisé de manière sincère sur le chapitre 12 notamment avec les postes actuels et le GVT.

Mme la Présidente indique qu'une invitation à la réunion de reprise du processus de concertation a été envoyée par le Président du Conseil départemental et elle-même. Le 6 janvier prochain, les Présidents et Maires des collectivités adhérentes et des partenaires (CC de Lure, Luxeuil, Haute-Comté et Villersexel) seront autour de la table afin de discuter des nouvelles modalités de participations financières des collectivités.

Les collectivités telles que les CC de Lure et de Luxeuil souhaiteraient particulièrement des NAP et des animations sur leur territoire.

Les RH ne sont pas extensibles et l'EDM doit se positionner au-delà de la simple prestation de service pour les collectivités partenaires. C'est la base du travail qui va être menée et des pistes seront proposées lors des rencontres.

Mme ARNOULD, ajoute que beaucoup de contacts ont eu lieu avec des collectivités et il en est ressorti une attente et de la crainte à s'engager.

Mme Bavard intervient en indiquant que le but est d'augmenter le nombre de collectivités adhérentes pour diminuer les charges.

Mme ARNOULD répond que les CC sont réticentes à s'engager et c'est un constat. Afin d'être attractif, un processus de pré adhésion sera proposé avec une participation de 0,50 centimes par habitant et un volume d'activité facturé à 20 € de l'heure sur une durée de 3 ans. En effet, si nous tentons de faire adhérer ces CC sur la base d'une simple adhésion il n'y aura pas de possibilité et cela ne répond pas à leurs besoins dans l'immédiat.

Mme Nadine BATHELOT demande si toutes les collectivités ont été invitées ?

Mme ARNOULD lui répond que oui ainsi que les CC partenaires. Il s'agira pour l'EDM de répondre aux besoins mais en échange d'un engagement minimum.

M. TOURNIER demande s'il y aura des changements pour les collectivités adhérentes.

Mme ARNOULD répond qu'il sera proposé une participation à hauteur d'1 euro par habitant et un volume d'activités en nombre d'heures basé sur l'activité réelle facturée à 20€ de l'heure. Si les collectivités le souhaitent, elles pourront réduire leur activité.

Mme FRIQUET demande si l'EDM va faire payer les collectivités pour les NAP des autres collectivités par exemple.

M. CREUX répond que les collectivités ne paieront pas 2 fois, chaque collectivité paiera pour ses propres activités.

Mme ARNOULD demande aux membres du Comité si leurs collectivités participeront à la réunion du 6 janvier.

**Informations**

- Présentation des activités de l'EDM (cf document remis sur table)

Mme Anne MILLET présente les activités secteur de Gray ainsi que ses interventions musicales auprès de public spécifique qui permettent de communiquer, c'est une forme d'expression qui crée du lien.

Mme MILLET intervient également au service pédiatrie du centre hospitalier de Vesoul, avec une guitare elle chante des berceuses aux bébés prématurés qui sont très réceptifs. Leurs constantes médicales enregistrées démontrent qu'ils perçoivent les sons et cela permet de renforcer les liens parents-enfants. Cet accompagnement est effectué jusqu'à leur sortie.

Les activités sur les secteurs des Vosges Saônoises, Riolois et Val de Saône sont également présentées.

Mme ARNOULD, indique que concernant le secteur du Val de Saône c'est toujours problématique. A ce jour elle n'a pas eu de nouvelle de la CC Terres de Saône concernant leur adhésion ou non. Les orchestres d'harmonie de Favorney et Port-sur-Saône sont dirigés par des enseignants mis à disposition par l'EDM.

M. Fabrice CREUX ajoute que le potentiel d'habitants à couvrir par l'EDM est de 190 000 habitants hors Vesoul et Héricourt, tout reste encore à faire. Mais de la loi NOTRE découlent des difficultés financières pour les collectivités et cela n'est pas en notre faveur.

Mme ARNOULD précise la concertation dans le groupe de travail doit permettre de faire ressortir ce qui paraît prioritaire pour les collectivités au niveau culturel, leurs attentes et leurs besoins.

M. Fabrice CREUX indique qu'il faut sortir du postulat de la participation financière par élève et plutôt partir du volume d'activité sur un territoire. L'EDM ce n'est pas seulement de l'enseignement spécialisé mais également un travail dans les écoles, le soutien aux pratiques amateurs ...

Par le biais du document remis sur table, il a été effectué une photographie des activités de l'EDM au 1<sup>er</sup> décembre et cela démontre la diversité de l'action de l'EDM sur les territoires. Il apparaît donc réducteur de raisonner en nombre d'élèves soutenus par les collectivités. Il est impératif de prendre en compte la présence réelle de l'école dans un territoire. Pour le moment, 1/3 des collectivités sont couvertes par la présence de l'EDM. Si toutes les CC étaient adhérentes cela représenterait un coût de 2 euros par habitant pour financer l'EDM. L'école permet la fabrication de la culture, du lien social et est génératrice de vie sur les territoires. Il s'agit donc de fabriquer l'EDM financièrement et sur le fond de son projet culturel.

Eric NEDELEC remercie la Présidente pour ce document qui est très explicite.

La séance est levée à 19h00.